

LE CENTRE DES ARTS JULIETTE-LASSONDE

ET

**LE DOSSIER DES ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES,
SERVICES ET ACTIVITÉS À CARACTÈRE SUPRALOCAL
DANS LA MRC DES MASKOUTAINS**

**POSITION DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU**



MÉMOIRE PRÉSENTÉ À

**VILLE DE SAINT-HYACINTHE
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS
COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

5 SEPTEMBRE 2008

INTRODUCTION

Le présent mémoire se veut d'abord être explicatif des raisons qui nous amène à croire sincèrement, dire haut et fort et faire valoir auprès d'autrui que, d'une part, le Centre des arts Juliette-Lassonde (CAJA) ne peut ni ne doit être reconnu comme étant un équipement à caractère supralocal et que, d'autre part, notre municipalité, tout comme les autres municipalités rurales de la MRC des Maskoutains au demeurant, ne tire aucun avantage de cette présence relativement nouvelle au cœur-même de la ville de Saint-Hyacinthe.

Mais notre mémoire vise également à informer les personnes et les institutions auxquelles il s'adresse sur les situations qui prévalent à Saint-Marcel-de-Richelieu et sur les responsabilités de divers ordres qu'il nous incombe d'assumer dans une petite municipalité rurale comme la nôtre. Nous trouvons important que les élus municipaux de la ville de Saint-Hyacinthe, les représentants du ministère des Affaires municipales et des Régions et, surtout, les membres de la Commission municipale du Québec ayant à se pencher sur le dossier dont il est ici question, que ces personnes et les organisations qu'elles représentent, donc, prennent acte de nos réalités locales et de nos obligations financières et autres, que ce soit en terme de projets ou que ce soit en terme d'engagements pour assurer un certain bien-être à notre population.

Une population marceloise qui, soit dit en passant, accuse une décroissance démographique constante depuis plusieurs années déjà, ce qui nous procure un autre important sujet de préoccupation, compte tenu de notre situation dans l'espace maskoutain. Pour s'obtenir de plus amples renseignements à ces différentes enseignes, nous ne saurions trop encourager les lecteurs à prendre connaissance du contenu du mémoire que nous avons présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire Québécois (CAAAQ), lequel s'intitule « *L'avenir des petites municipalités rurales dans les milieux d'agriculture intensive au Québec, Le cas de Saint-Marcel-de-Richelieu, MRC des Maskoutains* » et lequel est cité dans le rapport Pronovost. **(Voir Annexe 4)**

Ici, nous nous contenterons d'aller à l'essentiel de manière à bien faire comprendre que, quelque soit le domaine d'intervention traité et sans qu'il s'agisse là d'une liste exhaustive pour autant, nos décisions et actions ont commandé, commandent toujours et commanderont encore sous peu des investissements très importants pour lesquels nous ne pourrons demander une quelconque contribution financière provenant de la ville de Saint-Hyacinthe. Nous nous surprenons toujours à esquisser un sourire en coin lorsque, au fil des ans et des congrès, nous entendons parler de la possibilité que s'instaure un jour une formule de péréquation qui voudrait que les municipalités les mieux nanties, dans un territoire donné, partage une partie de leur assiette fiscale avec celles parmi les plus pauvres qui les environnent.

Chez nous, un peu a contrario, on parlerait plus volontiers d'un système de « péréquation inversée » alors que ce sont les petits qui donnent aux grands, les pauvres qui donnent aux riches. Saint-Marcel-de-Richelieu compte pour être la municipalité la plus dévitalisée de la MRC des Maskoutains avec le plus bas indice de développement économique qui se puisse être en région. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons à reconnaître ce pénible état de fait, mais c'est avec détermination et conviction que nous travaillons pour que cette situation change pour le mieux. Et, pour cela, nous avons besoin de tous nos moyens en plus de devoir compter sur des aides pouvant nous provenir des paliers supérieurs de gouvernement. C'est là ce à quoi nous

voulons pouvoir consacrer nos énergies et nos maigres avoirs et c'est là ce dont nous voulons vous entretenir pour un bon alignement des recommandations à rendre et des décisions à prendre.

Donc, en première partie, nous traiterons directement du Centre des arts Juliette-Lassonde et du pourquoi, selon nous comme selon bien d'autres gens, y compris des élus et des citoyens de la ville-centre, cette salle de spectacles ne constitue en aucune manière un équipement à caractère supralocal. C'est dans ce même court chapitre que nous exposerons ce qu'il nous en coûte déjà dans le cadre de l'entente existante. Nous y traiterons également des situations et raisons expliquant notre utilisation tout ce qu'il y a de plus faible des équipements, infrastructures, services et activités (E.I.S.A.) de la ville-centre auxquels nous donne accès la carte Accès-Loisirs.

Ensuite, en deuxième partie, nous livrerons de manière succincte et facilement compréhensible des données portant sur notre budget municipal de même que sur nos principaux secteurs de dépenses dites incompressibles ou incontournables. Puis, en troisième partie, un important chapitre suivra avec une présentation sommaire de notre municipalité et de ses composantes biophysiques et socioéconomiques en invitant les lecteurs à prendre conscience du fait que, dans chaque cas, nous avons dû et devons encore agir et financer des interventions municipales, avec ou sans aide gouvernementale, avant de conclure sur le sujet.

À l'heure de la nouvelle Politique nationale de la ruralité, nous sommes interpellés pour planifier le développement et assurer la vitalité des petites communautés rurales. Aussi, depuis quelques bonnes années déjà, le gouvernement du Québec invite très diligemment le monde municipal à prendre entente avec les commissions scolaires et autres organisations pour rentabiliser et viabiliser les infrastructures et équipements déjà existants. Or, un dossier comme celui du Centre des arts Juliette-Lassonde invitent les gens qui auront à faire des recommandations et les gens qui auront à prendre des décisions à bien réfléchir sur l'exemple qu'il nous est donné d'analyser en profondeur, ici.

Puissent les lecteurs bien s'approprier et assimiler les informations livrées dans le présent document et ceux qui l'accompagnent de manière à bien comprendre eux-mêmes et transmettre par la suite à qui de droit, c'est-à-dire aux autorités compétentes, que le Centre des arts Juliette-Lassonde n'est pas un équipement à caractère supralocal, que la ville de Saint-Hyacinthe et ses élus ont choisi de se payer un luxe dont la population maskoutaine n'avait pas besoin et que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu non seulement contribue déjà suffisamment à la chose régionale mais se doit de relever plusieurs défis de taille en disposant de ressources humaines, matérielles et financières relativement limitées pour y arriver.

PARTIE 1

LES ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES, SERVICES ET ACTIVITÉS À CARACTÈRE SUPRALOCAL (E.I.S.A.)

1.1 LE CENTRE DES ARTS JULIETTE-LASSONDE, SUPRALOCAL? NON PAS!

Alors même que les municipalités rurales de la MRC des Maskoutains étaient interpellées pour signer une entente sur les équipements à caractère supralocal avec la ville-centre, il était question d'un éventuel projet de construction d'une salle de spectacles à Saint-Hyacinthe. Or, l'entente signée entre les parties, en fin d'année 2002, a porté sur la carte Accès-Loisirs avec, comme base de calcul, le nombre d'utilisateurs des équipements reconnus supralocaux déjà existants, le nombre d'habitants dans chacune des municipalités et la richesse foncière uniformisés (RFU), le tout comprenant l'indexation au coût de la vie.

Ce faisant, on convenait implicitement qu'une nouvelle salle de spectacles, s'il devait y en avoir une, ne pourrait être considérée comme étant à caractère supralocal du fait qu'il en existait déjà plusieurs sur le territoire même de la ville. Il s'agit des auditoriums, amphithéâtres et autres types de salles comprenant un nombre suffisamment important de places assises des institutions suivantes :

- Institut de technologie agroalimentaire (ITA) : 556 places
- Collège Saint-Maurice : 590 places
- Collège Antoine-Girouard : 680 places (390 au centre + 290 sur les côtés)
- CEGEP : 600 places
- Polyvalente Hyacinthe-Delorme : 500 places

Par surcroît, la Société de Diffusion des Spectacles (SDS) de la ville de Saint-Hyacinthe exploitait déjà de manière rentable l'auditorium de l'ITA de Saint-Hyacinthe qui demeure toujours géré par la ville de Saint-Hyacinthe, soit dit en passant. (**Voir Annexe 2**) Est-il besoin de rappeler ici que, pour ce qui est des autres salles déjà présentes, le gouvernement du Québec demande pour ne pas dire commande aux municipalités de prendre entente avec les commissions scolaires et les CEGEP, notamment, pour viabiliser et rentabiliser les infrastructures et équipements déjà existants sur leur territoire.

Aussi, la population régionale, selon sa localisation dans l'espace maskoutain et en réponse à ses besoins de récréation ou d'éducation populaire, pouvait également compter sur la présence de salles de spectacles situées dans les municipalités voisines de Sorel-Tracy, Drummondville, Granby, Beloeil, Montréal et autres. C'est de son propre chef et seule que la ville de Saint-Hyacinthe a décidé de donner suite à son projet de construction d'une salle de spectacles en plein centre-ville, malgré cette disponibilité de salles en son sein comme en son pourtour. Et cela, d'une manière à ce que la chose ne profite monétairement et autrement qu'à elle seule et à sa SDS qui, elle, engrange les bénéfiques pécuniaires.

Par ailleurs, il nous importe de souligner que, à l'époque des discussions relatives à une éventuelle entente portant sur les équipements, infrastructures, services et activités à caractère supralocal (E.I.S.A.), les maires des cinq municipalités rurales aujourd'hui annexées à la ville de Saint-Hyacinthe convenaient également, tout comme nous, qu'une éventuelle salle de spectacles supplémentaire ne pourrait être reconnue comme étant un équipement à caractère supralocal. On comprendra notre étonnement de savoir que messieurs Léon Plante (ex-Ville de Sainte-Rosalie),

Réjean Veilleux (ex-Paroisse de Sainte-Rosalie) et Guylain Coulombe (ex-Paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin), désormais conseillers à la ville fusionnée, aient voté avec leurs relativement nouveaux pairs dans le sens contraire de leurs propres convictions d'alors. Enfin, nombre d'autres considérations trouvées dans la résolution que les municipalités rurales ont fait parvenir à la ville de Saint-Hyacinthe se doivent d'être prises en ligne de compte. **(Voir Annexe 1)**

1.2 NOTRE CONTRIBUTION ET NOTRE UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS

À une époque quand même pas trop lointaine, il n'en coûtait pratiquement rien comme tel à notre municipalité pour l'utilisation qui pouvait être faite des équipements et pour les services qui pouvaient être obtenus via les personnes et les infrastructures de la ville de Saint-Hyacinthe. On y allait pour ainsi dire selon la formule « utilisateur-payeur ». Un peu plus près de nous dans le temps et tout juste avant la signature de l'entente que nous connaissons aujourd'hui, il nous en coûtait environ 2 900 \$ par année et nos gens avaient un certain montant à déboursier selon l'utilisation faite des mêmes services et équipements de la ville.

Après la signature de la dite entente, le montant à verser est passé d'un seul coup des quelque 2 900 \$ que nous connaissions alors à quelque 7 800\$ pour l'année 2003. En 2008, notre contribution se chiffre à plus de 8 150 \$, soit un peu plus de 1% de nos revenus annuels en terme de taxes et de montants d'argent tenant lieu de taxes. C'est beaucoup, considérant la faible utilisation que les gens de Saint-Marcel-de-Richelieu font des établissements et services trouvés à quelque 35 kilomètres de chez eux, sur le territoire de la ville de Saint-Hyacinthe, par le biais de la carte Accès-Loisirs.

Concernant tout spécialement la dite carte Accès-Loisirs, le dernier relevé que nous a fait parvenir le Service des Loisirs, Sports, Culture et Vie communautaire (SLSCVC) de la ville de Saint-Hyacinthe en date du 7 mai 2008 nous indique que 51 citoyens de notre municipalité détenaient la carte en question, au 31 décembre 2007, et que 28 d'entre ces gens étaient inscrits à des activités quelconques. **(Voir Annexe 3)**

Cela nous apparaissait ne pas vraiment bien refléter la réalité locale. C'est pourquoi nous avons cru bon de communiquer avec un maximum de personnes pour bien connaître ce qu'il en était vraiment. Or, renseignements déclarés conformes et obtenus pour ces 51 personnes, il appert que 18 d'entre elles, soit plus du tiers ne demeurent plus à Saint-Marcel, certaines depuis quelques années déjà. Qui plus est, 14 nous ont déclaré ne pas s'être servi de leur carte, ni cette année, ni les années antérieures, l'ayant prise pour une activité à laquelle elles ne s'adonnent plus pour diverses raisons, alors que 9 nous ont déclaré s'en servir très peu, c'est-à-dire à raison d'une à deux ou trois fois par année pour les unes et moins que cela pour d'autres.

Dans les faits, seulement 10 personnes nous ont dit s'en servir sur une base assez régulière, et encore, c'est-à-dire à raison d'une ou deux fois par mois pour quelques unes et pas plus de quatre à cinq fois par année pour quelques autres. Dans tous les cas, ces personnes déclarent n'utiliser qu'un seul équipement ou ne s'adonner qu'à une seule activité, qu'il s'agisse de bibliothèque, d'atelier de peinture, de gymnase, de natation ou de hockey, selon le cas. Comme on peut le constater, ce ne sont pas les gens de Saint-Marcel-de-Richelieu qui usent les surfaces de plancher des E.I.S.A. de la ville. **(Voir le tableau de la page suivante)**

Nous serions curieux de savoir ce qu'il en est vraiment pour les autres municipalités rurales de la MRC des Maskoutains. Il y a tout lieu de croire qu'il doit en être un peu de même avec une certaine variation selon la distance à la ville et selon l'activité ou l'établissement fréquenté. C'est ce qu'un exercice semblable à celui que nous nous sommes permis de faire chez nous serait susceptible de démontrer, croyons-nous, tant il est vrai que les municipalités rurales, si petites soient-elles, s'organisent pour donner le plus de services intéressants possibles à leurs citoyens en matière de loisirs, sports et culture.

**LA CARTE ACCÈS-LOISIRS DE LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE
ET SON UTILISATION PAR LES GENS DE SAINT-MARCEL-DE- RICHELIEU
EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2007**

DONNÉES ---	NOMBRE ---	% ---	COMMENTAIRES ---
Nombre de cartes (Selon SLSCVC)	51	100,0	Besoin d'une mise à jour plus régulière
Participation en 2007 (Selon SLSCVC)	28	54,9	Selon les inscriptions aux diverses activités
Non résidents de Saint-Marcel	18	35,3	Gens déménagés à l'extérieur
Aucune utilisation en 2007 et 2008	14	27,5	Selon les déclarations obtenues des gens
Faible utilisation ≤ 1 à 3 fois / an	9	17,6	Idem (Une seule activité)
Utilisation ± régulière ≥ 4 à 5 fois / an	10	19,6	Idem (Une seule activité)

Légende :

Informations fournies par la ville de Saint-Hyacinthe (SLSCVC)
Informations fournies par les citoyens de Saint-Marcel-de-Richelieu

Note :

Le SLSCVC de la ville de Saint-Hyacinthe nous a tout dernièrement fait parvenir une nouvelle liste datant du 21 août 2008 et comptant une dizaine de noms de personnes non trouvés sur la liste du 7 mai dernier. Nous n'avons pu rejoindre les dites personnes compte tenu des délais impartis.

PARTIE 2

CONSIDÉRATIONS D'ORDRE BUDGÉTAIRE MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

REVENUS TOTAUX DE TAXES ET TENANT LIEU DE TAXES: ± 800 000 \$

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET INCONTOURNABLES : ± 700 000 \$

MARGE DE MANŒUVRE FINANCIÈRE ANNUELLE : ± 100 000 \$

Détails des informations sur les dépenses incompressibles ou incontournables

Équipements à caractère supralocal :	> 8 000 \$
Quotes-parts de la MRC :	> 35 000 \$
Quote-part de la Régie d'aqueduc :	> 71 000 \$
Quote-part de la Régie des déchets :	> 51 000 \$
Quote-part de la Sûreté du Québec :	> 88 000 \$
Salaires des élus, frais de fonction, etc. :	> 30 000 \$
Salaires des employés, etc. :	> 90 000 \$
Entretien des chemins l'été (asphalte, etc.) :	> 50 000 \$
Entretien des chemins l'hiver :	> 40 000 \$
Service incendie :	> 33 000 \$
Services d'urbanisme, avis légaux, etc.:	> 8 000 \$
Sports, loisirs et culture :	> 32 000 \$
Frais de financement :	> 20 000 \$
Immobilisations (voierie, équipements, ...):	> 99 000 \$
Remboursement de la dette actuelle:	> 37 000 \$

Autres importants sujets de réflexion

Tel que mentionné plus avant dans le texte, nous versons déjà plus de un pour cent (>1%) de notre budget à la ville de Saint-Hyacinthe au chapitre des équipements, infrastructures, services et activités à caractère supralocal (E.I.S.A.) alors que nos responsabilités et obligations municipales ne cessent de croître et de nous commander des dépenses et des investissements toujours plus importants. Or, pour toutes sortes de raisons dont la décroissance démographique enregistrée chez nous et l'amélioration constante de la qualité de nos propres services locaux ne sont probablement pas les moindres, le nombre d'usagers et le taux de fréquentation par notre population des E.I.S.A. de la ville-centre reconnus comme étant à caractère supralocal est en constant déclin, comme en fait foi les statistiques qui nous sont fournis année après année par le Service des Loisirs, Sports, Culture et Vie communautaire de la ville de Saint-Hyacinthe.

Cela dit, voici quels ont pu être et quels seront les secteurs dans lesquels notre municipalité a été tenue ou sera obligée d'investir des sommes substantielles d'argent pour, d'une part, répondre adéquatement à des exigences ou invitations gouvernementales et, d'autre part, satisfaire des besoins locaux pressants en terme d'organisation municipale à l'enseigne des locaux, des

équipements et des services à rendre pour voir au bien-être de nos citoyens. Ces renseignements portent sur les quelques dernières années que nous venons de passer et sur les quelques années à venir, soit sur un horizon de moins de dix ans en tout et pour tout. Voici, en points de forme, ce dont il retourne pour ce qui concerne notre municipalité:

Schéma de couverture de risques en matière de lutte contre les incendies :

- Achat d'un camion auto-pompe neuf : ± 240 000 \$ (règlement d'emprunt)
- Achat d'un camion-citerne neuf : ± 200 000 \$ (règlement d'emprunt)
- Achat de pièces d'équipements et d'habillements spécialisés
- Formation professionnelle des pompiers « volontaires »
- Investissements de rénovation et réparation de la caserne
- Entente avec la ville de Saint-Hyacinthe pour les services et équipements spécialisés

Entretien et réparation des chemins publics :

- Achat d'un camion récent pour le déneigement : ± 120 000 \$ (règlement d'emprunt)
- Achat envisagé d'un nouveau camion pour remplacer le plus vieux des deux
- Achat de pièces d'équipements spécialisés pour le déneigement
- Investissement annuel de ± 50 000 \$ pour la réparation (trous, accotements, etc.)
- Investissement annuels de plus de ± 100 000 \$ pour la réfection de sections complètes

Aménagement et location de locaux :

- Déménagement du bureau municipal dans un nouveau local : ± 35 000 \$
- Location de locaux à la CS de Saint-Hyacinthe pour fins de loisirs : ± 10 000 \$
- Acquisition d'un garage pour l'entreposage de machinerie et matériel : ± 200 000 \$

Station d'épuration des eaux usées pour le noyau villageois :

- Projet évalué à plus de 3,6 millions de dollars (> 3,6 M \$) en 2005
- Subvention toujours attendue de l'ordre de 85 % sur une partie des installations
- Règlement d'emprunt envisagé (¾ à 1 M \$) pour la partie contributive de la municipalité

Les lecteurs et personnes dûment concernées par le dossier trouveront dans le chapitre suivant le reste des informations auxquelles nous faisons précédemment référence dans le texte, lesquelles portent sur les autres genres de responsabilités et investissements que nous devons assumer dans la gestion de nos affaires courantes. C'est beaucoup là, selon les années et les conditions qui peuvent prévaloir en cours de route, que nous avons à gérer le plus efficacement possible le montant résiduel de l'ordre d'environ 100 000 \$ qui constitue ce que nous convenons d'appeler notre mince marge annuelle de manœuvre financière.

Pour ce qui a trait plus spécifiquement aux activités de loisirs, sports et culture chez nous, notre municipalité consacre quelque 32 500 \$ du budget local à ces trois enseignes. Outre le montant donné à la ville de Saint-Hyacinthe pour les E.I.S.A. (>8 000 \$), il s'agit de sommes d'argent versées pour les salaires des employés responsables de la patinoire et des terrains de jeux (camp de jour, soccer, etc.) ainsi que pour la location de locaux, l'achat et l'entretien de matériel et d'équipement (livres, armoires, supports, ballons, jeux, pelles, souffleuse à neige, etc.).

PARTIE 3

PRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ

3.1. LOCALISATION DANS L'ESPACE RÉGIONAL

Saint-Marcel-de-Richelieu est la petite municipalité rurale située le plus au nord de la MRC des Maskoutains, au cœur du triangle formé par les villes de Drummondville, Sorel-Tracy et Saint-Hyacinthe, lesquelles se trouvent pratiquement à équidistance de notre noyau villageois. Notre territoire se trouve à l'extrême limite de celui de la MRC des Maskoutains et est limitrophe à ceux des MRC de Drummond (municipalité de Saint-Guillaume) et du Bas-Richelieu (municipalités de Saint-David-d'Yamaska et de Saint-Aimé).

Dans les faits, pour ce qui a trait plus spécifiquement à la ville de Saint-Hyacinthe et à ses équipements, infrastructures, services et activités (E.I.S.A.) reconnus comme étant à caractère supralocal, Saint-Marcel-de-Richelieu se trouve toujours à quelque trente-cinq kilomètres (± 35 km) par voie terrestre des équipements récréatifs, sportifs et culturels auxquels la carte Accès-Loisirs permet à ses quelques usagers de recourir ... assez rarement, pour ce qui nous concerne, tel que démontré dans la Partie 1 du présent mémoire.

3.2. CARACTÉRISTIQUES LOCALES

3.2.1. Caractéristiques physiques et naturelles

La topographie

Faisant tout juste un peu plus de 50 kilomètres carrés, Saint-Marcel-de-Richelieu se trouve en bordure de la rivière Yamaska qui, très encaissée dans cette partie du territoire régional, constitue la limite ouest de notre municipalité. Dans ce secteur riverain très particulier, le relief des lieux est marqué par ces formes d'érosion par ravinement qu'il est convenu entre nous d'appeler des « coulées naturelles » assez profondes (± 15 mètres) que nous avons intérêt à ne pas laisser continuer de prendre de l'importance. Pour le reste, c'est-à-dire pour la majeure partie de notre territoire, la surface de terrain est très plane et pratiquement toute vouée aux activités agricoles dont, principalement, la culture du maïs-grain.

Les sols

La terre marceloise possède un fort potentiel agricole compte tenu de la richesse intrinsèque de ses différents types de sols. En surface, ces derniers sont pour beaucoup constitués de loams sableux assez fins et de loams argileux. Lorsque bien travaillés par les instruments aratoires et laissés à nu sur d'immenses superficies de terrain en continu, ces sols peuvent devenir sensibles à l'érosion éolienne et/ou hydrique, tel qu'observé assez souvent au cours des dernières décennies, lorsque les conditions s'y prêtent. Pour nous, il s'agit d'un autre important sujet de préoccupation sur lequel nous avons à travailler collectivement et investir de manière récurrente pour apporter les correctifs qui s'imposent.

Par ailleurs, il nous importe de mentionner que toute la municipalité repose sur épaisse couche d'argile qualifiée de « glaise molle » ayant pour origine les dépôts de la mer de Champlain. La profondeur moyenne de ce matériau argileux est d'environ vingt-cinq mètres (25 m) avant de

rencontrer le toit de la roche en place. Cette réalité se traduit par un inconvénient financier de taille quand il s'agit d'investir dans l'installation de pieux jusqu'au roc consolidé pour assurer que les constructions nouvelles ne « travaillent » pas, comme il est usage de le dire chez nous. Dans les faits, depuis grosso modo la dernière décennie, cela s'est traduit par l'absence totale de construction de nouvelles résidences autres que celles érigées en remplacement de celles démolies parce que devenues trop désuètes pour des gens désireux de demeurer chez nous.

Les boisés

Il reste à peine 10 % du territoire municipal sous couvert forestier, lequel comporte quelques petites érablières en exploitation, quelques plantations d'arbres résineux et des boisés feuillus, surtout, à mixtes pour certains d'entre eux. Ces boisés se présentent aujourd'hui morcelés en cinq îlots principaux qu'on trouve sur le replat de la terrasse fluviale, dans l'axe de la rivière Yamaska. Ces quelques boisés restants présentent un intérêt indéniable pour tout ce qui a trait à la biodiversité et à l'écologie, à l'environnement et au paysage. C'est là ce pourquoi la municipalité et la MRC entretiennent des préoccupations et y trouvent des responsabilités accrues afin de voir au respect des nouvelles réglementations en cette matière.

Aussi, toujours en relation avec la présence ou pas des arbres dans notre environnement, l'utilisation très intensive de nos terres par une agriculture moderne et surtout spécialisée dans la production des grandes cultures commerciales a contribué à faire disparaître les cultures pérennes comme les foins et les pacages, les clôtures, les chemins de fermes, les fossés naguère présents le long des lignes séparatives des lots ainsi que les haies champêtres, les petits bosquets ou les arbres et arbustes plus solitaires qui les bordaient de-ci de-là dans l'espace rural local. Il s'agit là d'une situation sur laquelle nous avons à travailler avec nos producteurs et productrices agricoles pour ce qui est de l'implantation possible et de l'entretien de haies brise-vent ou brise-odeurs en des endroits stratégiques, histoire de mieux protéger les sols et les cultures, d'une part, et, d'autre part, d'améliorer le paysage ainsi que la qualité de vie de nos gens.

Les cours d'eau

Les cours d'eau qu'on trouve dans notre localité ont fait l'objet de nombreuses interventions humaines en termes de creusage et de redressement de leurs tracés respectifs comme en terme d'exploitation agricole plutôt intensive de leurs abords. Le réseau hydrographique actuel sert principalement voire exclusivement à l'évacuation superficielle et souterraine des eaux considérées être en surplus en regard des activités agricoles locales. Et cela, sans trop de considération aux écosystèmes aquatiques depuis de trop nombreuses années.

Il demeure que notre municipalité se doit de répondre adéquatement aux demandes répétées de nos agriculteurs désireux de voir au bon égouttement de leurs terres tout en veillant à faire en sorte que ce genre de situation aille en s'améliorant, environnementalement parlant. C'est là un autre secteur pour lequel nous envisageons une stratégie d'intervention mieux orchestrée.

Tout ça et bien d'autres choses encore nous proposent une grande réflexion collective, des changements d'attitudes et d'habitudes, un sérieux travail de planification des interventions futures et des gestes concrets à poser pour s'obtenir les changements nécessaires, que ce soit au chapitre de l'application des nouvelles normes de protection et règles de conduite ou que ce soit au chapitre des aménagements à réaliser lorsque des travaux s'avèrent être requis pour voir au bon égouttement des terres.

3.2.2. Caractéristiques sociales et économiques

La population

Saint-Marcel-de-Richelieu compte une population peu nombreuse tournant désormais autour des 600 habitants. Au dire des aînés de la place, la « paroisse » aurait déjà compté plus de 900 âmes, il fut un temps. Quoiqu'il en soit, ce qu'il importe de retenir, c'est que nous enregistrons une décroissance démographique constante depuis plusieurs années déjà et que, si nous n'y voyons pas, cette situation ira en empirant. Qui plus est, cela s'avère déjà vrai autant pour notre noyau villageois que pour la partie rurale de la municipalité et finit par nous créer des impacts notables en regard des possibilités de survie de nos institutions et de nos commerces.

Notre population, par surcroît, compte pour être peu scolarisée et ayant parmi les plus bas revenus par individu, par ménage ou par famille comparativement aux autres municipalités et à l'ensemble de la MRC. Cela n'est pas sans incidence sur notre capacité de prise en charge de projets pouvant s'avérer être à la fois mobilisateurs et structurants. De plus amples informations sur ces points se retrouvent dans le mémoire présenté à la CAAAQ. **(Voir Annexe 4)**

Les institutions

À l'automne 2007, les dirigeants du réseau Cavignac de notre Caisse populaire Desjardins nous annonçaient la fermeture du comptoir de notre caisse locale, laquelle fermeture est devenue effective en date du 1er janvier 2008. Depuis, nos gens doivent obligatoirement aller à l'extérieur de Saint-Marcel pour ce qui est du traitement de leurs affaires financières personnelles, agricoles, commerciales, industrielles, institutionnelles ou autres avec cette institution financière.

Par ailleurs, il en avait déjà été question en 2003, mais c'est en milieu d'année 2008 que le conseil de la fabrique de Saint-Marcel nous a annoncé la fermeture probable de l'église locale à relativement brève échéance. En soi, la construction fait partie de notre patrimoine religieux, historique et architectural et représente quelque chose d'identitaire au milieu. Une étude exhaustive nous permettrait de savoir dans quel état se trouve le bâtiment, quelles sont peut-être ses possibilités pour ce qui a trait à une éventuelle utilisation multifonctionnelle des lieux et quels seraient les coûts rattachés à ses réparations, son entretien et sa conversion, si cela devait faire l'objet d'un examen plus approfondi.

En l'an 2000, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe nous déclarait envisager sérieusement la fermeture de notre école primaire locale qui comptait alors quelque 70 élèves. Cela avait donné lieu à une crise majeure au sein de notre communauté et à une prise de conscience collective de l'importance de cette présence au cœur de notre village. La municipalité a mis sur pied des programmes pour que cette institution demeure ouverte et bien vivante chez nous. Aujourd'hui, notre école verte Bruntland compte environ 35 élèves et ce nombre est appelé à augmenter un peu au cours des prochaines années. Mais, il nous faut bien reconnaître que la situation demeure problématique et que nous aurons à toujours continuer de collaborer avec la CS de Saint-Hyacinthe et à contribuer financièrement pour nous assurer de sa survie.

Aussi, l'ancien presbytère est aujourd'hui converti en résidence pour quelques personnes âgées autonomes ou semi-autonomes où se trouvent également deux pensionnaires plus jeunes mais aux prises avec un léger problème d'ordre psychiatrique. Le nouveau propriétaire des lieux est une personne qui s'occupe aussi de maisons de transition pour des personnes battues ou devant suivre une cure de désintoxication en raison de leur alcoolisme et/ou de leur toxicomanie.

Les commerces

Saint-Marcel-de-Richelieu compte toujours un nombre assez intéressant de commerces sur son territoire dont, principalement, une petite épicerie-dépanneur où se trouve un comptoir de la SAQ, un poste d'essence et un comptoir postal. Nous avons également un commerce de boucherie, un salon de coiffure, une garderie d'enfants en milieu familial et un électricien en plus de quelques autres commerces trouvés en milieu rural dont, tout spécialement, une entreprise de bonne importance spécialisée dans la production de gazon et une entreprise spécialisée en aménagement paysager qui s'avèrent être les principaux employeurs locaux, d'une certaine manière.

Cependant, nous ne pouvons passer sous silence le fait le garage de mécanique situé au village vient de fermer ses portes, que le transporteur scolaire nous quitte pour aller s'installer à Saint-Hyacinthe et que notre électricien songe sérieusement à vendre maison et commerce. C'est là autant d'emplois et de services qui disparaissent de nos horizons.

Les industries

Notre municipalité compte deux salaisons de concombres qui s'avèrent être ce que nous pouvons identifier comme principales industries existantes à Saint-Marcel. À cette enseigne, il faut savoir que la production, le conditionnement et la transformation des concombres se sont déplacés vers des pays en voie de développement aujourd'hui appelés émergents comme l'Inde, surtout, et les Philippines. Aujourd'hui, l'arrivage de ces produits étrangers sur nos propres marchés nuit considérablement à l'industrie locale.

Pour le reste, il se trouve un atelier de menuiserie qui engage une ou deux personnes selon sur une base occasionnelle selon les contrats que son propriétaire peut s'obtenir. C'est dire, tout compte fait, que c'est l'agriculture qui génère le gros des activités économiques. Toutefois, quand on y regarde de près, pour dynamique qu'elle puisse être, elle n'est pas de nature à générer un grand nombre d'emplois, qu'ils soient bien rémunérés ou pas, non plus qu'une richesse collective comme en font foi les renseignements qui suivent à son sujet.

L'agriculture

L'agriculture est la principale activité économique des lieux. La municipalité compte encore quelque 35 entreprises agricoles y ayant leur siège social dont plusieurs relèvent de la même unité de gestion, pour ainsi dire, puisqu'il s'agit de fermes enregistrées comme compagnies ou sociétés en nom collectif (s.e.n.c.) ou en commandite pour lesquelles la prise de décision relèvent assez souvent d'une même tête dirigeante. D'autres entreprises du genre ayant leur siège social à l'extérieur de notre localité exploitent également des terres chez nous.

Pour le très gros de l'histoire, il s'agit de fermes spécialisées dans la production de grandes cultures commerciales, hautement mécanisées et engageant somme toute assez peu de personnes considération faite des très grandes superficies sur lesquelles elles opèrent. Une huitaine de ces fermes comporte également un élevage porcin de plus ou moins grande importance, selon le cas. Par ailleurs, le nombre de fermes laitières est passé très rapidement de 12 à 7, il y a une dizaine d'années, puis de 4 à 2, l'an dernier, à seulement une, cette année. Une entreprise avicole verra le jour chez nous en remplacement de la ferme laitière qu'elle était encore tout dernièrement.

3.2.3. Autres considérations importantes

D'un côté, à l'enseigne de la construction domiciliaire ou autre, la municipalité doit attendre après l'aval gouvernemental pour la réalisation du projet de traitement des eaux usées du noyau villageois avec installation du réseau d'égouts et de la station d'épuration, avant de pouvoir y promouvoir la vente des terrains dont elle a la propriété à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation. Cette situation nous empêche de mettre en valeur l'ensemble des espaces non encore construits. En effet, nous nous verrions mal à obliger les gens à se doter de fosses septiques et de champs d'épuration conformes aux exigences environnementales en sachant que le projet d'installation d'un tel équipement municipal est sur le point de se concrétiser, sinon l'an prochain ou en 2010, du moins dans trois ou quatre ans, selon ce qu'il nous est permis de croire.

Par ailleurs, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) contrôle plutôt très sévèrement les autorisations possibles pour des usages autres qu'agricoles dans la zone agricole permanente qui, chez nous, couvre 99,4 % du territoire, de par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). C'est dire qu'il nous est difficile de faire en sorte que de nouvelles résidences soient construites ailleurs que dans notre noyau villageois qui, tel que mentionné ci-avant, n'a toujours pas de station d'épuration de ses eaux usées. Aussi et jusque dans une certaine mesure, le zonage agricole ne nous autorise pas vraiment à accueillir de nouvelles entreprises commerciales ou industrielles sur notre territoire.

Mais, au-delà de ces considérations d'ordre technique, il s'avère que, tel que c'est là, Saint-Marcel-de-Richelieu a relativement peu d'emplois intéressants et rémunérateurs à offrir, que ce soit à la jeunesse locale ou que ce soit aux autres jeunes hommes et femmes pouvant provenir de l'extérieur. Aussi, force nous est de reconnaître que les promoteurs de projets structurants et porteurs de développement local ne se bousculent pas au portillon pour venir s'installer chez nous, en dehors des grands circuits de circulation et à plutôt bonne distance des grands centres et des pôles urbains régionaux. S'il y a de quoi, ce sont nos gens d'affaires qui vont s'installer ailleurs, comme cela a été le cas assez dernièrement avec l'entreprise fabricant La Sole, un instrument aratoire aidant au nivellement des terres agricoles.

CONCLUSION

Notre réalité marceloise est et restera fort probablement, pour ne pas dire certainement, très agricole pour toujours. Notre développement économique local devrait normalement passer par la diversification des productions et des activités agricoles. Et nous pouvons certes compter sur les meilleures terres et les meilleurs potentiels agricoles pour tendre vers un modèle de développement de cette nature. Toutefois, c'est là notre conviction, ce genre de développement sera endogène ou ne sera pas et nous avons un gros travail à accomplir pour convaincre nos propriétaires terriens et entrepreneurs agricoles à s'engager dans une semblable direction avec les investissements que cela supposera dans un contexte de relative insécurité financière pour tout ce qui a trait à l'agriculture et à l'ensemble du secteur agroalimentaire sur les scènes nationale et internationale.

Enfin, nous aurons également une grande tâche à accomplir pour faire en sorte que, tout le monde ensemble, nous travaillions à l'embellissement et à l'assainissement de notre milieu pour le rendre toujours plus accueillant pour de nouvelles familles désireuses de s'installer en milieu rural pour y trouver paix et harmonie. Nous devons aussi nous assurer d'une desserte locale avec Internet haute vitesse. Ce faisant, nous pourrions être mieux à même de parler de notre municipalité comme étant un milieu intéressant pour tout ce qui a trait au travail téléporté et à la création dans un environnement tranquille et sain.

C'est dire globalement que nous avons de nombreux sujets de préoccupations de divers ordres et autant de secteurs dans lesquels notre municipalité sera appelée à investir des sommes importantes. Tout cela et bien d'autres choses encore à réfléchir le plus sérieusement du monde se trouve inscrit dans notre mémoire présenté à la CAAAQ. C'est ce document dont vous trouverez également copie jointe au présent mémoire en Annexe 4 que nous vous demandons de lire en entier pour mieux connaître nos réalités de petite municipalité rurale située loin de corps comme d'esprit du Centre des arts Juliette-Lassonde.

ANNEXE 1

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE ce ne sont pas toutes les MRC du Québec qui comptent une ville centre et que les municipalités rurales faisant partie de celles qui en ont une se trouvent pour ainsi dire obligées de prendre entente avec elle sur ce qu'il est convenu d'appeler les équipements à caractère supralocal;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités rurales de la MRC des Maskoutains ont déjà signé une entente portant sur les équipements à caractère supralocal avec la ville centre de Saint-Hyacinthe en date du 22 décembre 2002, laquelle entente avait comme bases de calcul le nombre d'utilisateurs des équipements reconnus supralocaux déjà existants, le nombre d'habitants trouvés dans chacune des municipalités et la richesse foncière uniformisés (RFU);

CONSIDÉRANT QUE, à cette époque pas si lointaine, le projet de construction d'une salle de spectacle était déjà envisagé par la ville de Saint-Hyacinthe et qu'il était clair pour les parties mises en cause que cette entente signée par elle ne porterait jamais sur la dite salle de spectacle aujourd'hui identifiée comme étant le Centre des arts Juliette-Lassonde;

CONSIDÉRANT QUE c'est en gardant à l'esprit l'entente déjà signée que les municipalités rurales concernées ont adopté des résolutions pour appuyer la ville de Saint-Hyacinthe dans sa quête de subvention auprès des ministères et autres organismes gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE, depuis nombre d'années, il existait déjà des salles de spectacle au sein de la ville centre de Saint-Hyacinthe dont, entre autres, celles du Collège Saint-Maurice, du Collège Antoine-Girouard, du CEGEP de Saint-Hyacinthe et, tout particulièrement, l'auditorium de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA, campus de Saint-Hyacinthe) faisant alors l'objet d'une exploitation rentable par la Société de Diffusion de Spectacles de la ville de Saint-Hyacinthe(SDS);

CONSIDÉRANT QUE, de son propre chef et seule, la ville centre de Saint-Hyacinthe a décidé de donner suite au projet de construction d'une nouvelle salle de spectacle en y confiant la gestion du volet organisation d'activités à sa Société de Diffusion de Spectacles (SDS);

CONSIDÉRANT QUE la Société de Diffusion des Spectacles (SDS) de la ville de Saint-Hyacinthe a déjà un surplus accumulé de quelque 250 000\$ par les années antérieures et qu'elle a enregistré un surplus de 145 000\$ en 2007;

CONSIDÉRANT QUE ce sont essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, les commerces de la ville centre de Saint-Hyacinthe (restaurants, bars, stations services, dépanneurs et autres) qui tirent avantages et bénéfices de la présence du Centre des arts Juliette-Lassonde dans son centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE, en plus d'être la seule à tirer profit de ces retombées économiques, c'est dans la seule ville centre de Saint-Hyacinthe que pourraient être observés certains effets d'entraînement en terme de constructions domiciliaires, commerciales, industrielles, institutionnelles ou autres, accroissant ainsi son assiette fiscale par des revenus en taxes majorés d'autant;

CONSIDÉRANT QUE, avec la création de la MRC des Maskoutains, la ville centre de Saint-Hyacinthe tire avantage de cette situation en économisant environ un million de dollars (1 M \$) par année sur ses services de sécurité publique avec la Sureté du Québec (SQ) alors qu'il en coûte toujours de plus en plus cher pour le milieu rural environnant;

CONSIDÉRANT QUE, d'une manière différente mais intéressante pour la ville centre, il en est un peu de même pour le service de transport adapté en lui permettant le partage des coûts d'opération avec les municipalités rurales;

CONSIDÉRANT QUE c'est la ville centre de Saint-Hyacinthe qui profite le plus du remboursement par le gouvernement du Québec des en-lieux de taxes sur les immeubles des institutions publiques que sont les écoles, les hôpitaux, les Centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et autres immeubles du genre, lesquels y sont beaucoup plus nombreux que dans les municipalités rurales avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE, annuellement, au chapitre des équipements à caractère supralocal, les municipalités rurales contribuent déjà pour une somme globale de 337 260\$ indexée au coût de la vie, sans compter les montants versés pour le hockey mineur;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des municipalités rurales de la MRC des Maskoutains sont en décroissance démographique de même qu'aux prises avec des responsabilités accrues et, pour certaines d'entre elles, des difficultés économiques sérieuses autant pour ce qui les concerne elles-mêmes que pour ce qui concerne certaines de leurs entreprises et plusieurs de leurs citoyens qui profitent assez peu voire pas du tout des services offerts par la ville centre de Saint-Hyacinthe via la carte Accès-Loisirs et

CONSIDÉRANT QUE, pour toutes ces raisons et d'autres encore, les municipalités rurales de la MRC des Maskoutains demeurent certaines qu'elles n'ont en aucune manière que ce soit à participer financièrement ou autrement pour défrayer en partie, si infime soit-elle, les coûts d'opération et d'entretien du Centre des arts Juliette-Lassonde dont l'existence et les activités ne profitent financièrement et autrement qu'à la ville de Saint-Hyacinthe:

Les municipalités rurales de la MRC des Maskoutains invitent la ville de Saint-Hyacinthe à ne plus leur demander de contribuer pour essuyer le dit déficit enregistré à l'enseigne des coûts d'entretien immobilier du Centre des arts Juliette-Lassonde. Elles l'invitent également à surseoir à sa demande adressée à la ministre des Affaires municipales et des Régions, telle qu'elle se trouve stipulée dans la résolution numéro 06-697 adoptée par son conseil municipal, le 18 décembre 2006. À défaut, elles feront les représentations d'usage auprès des autorités du ministère des Affaires municipales et des Régions et, le cas échéant, auprès des autorités de la Commission municipale du Québec pour faire en sorte que le Centre des arts Juliette-Lassonde ne soit pas et jamais reconnu comme étant un équipement à caractère supralocal.

ANNEXE 2

L'AUDITORIUM DE L'ITA DE SAINT-HYACINTHE

556 PLACES ASSISES



NOTES : Cette salle de spectacle demeure sous la gestion de la ville de Saint-Hyacinthe. La Société de Diffusion des Spectacles (SDS) l'exploitait de manière rentable.